



Le Saurelois

Bulletin de la Société historique Pierre-de-Saurel inc.

Printemps 2009 (vol. 36/no. 1)

2,00 \$



Le Saurelois tient à souligner le succès remporté par la conférence de M. Guy Bélanger, où plus de 70 personnes sont venues découvrir qui était Dorimène Desjardins. Merci aussi à l'hôte de cette soirée, le *Loup rouge*, artisan brasseur. De plus, nous en profitons pour vous inviter à visiter notre nouvelle section sur le *Portail officiel de la région de Sorel-Tracy*, où vous pourrez voir plusieurs photographies de cette soirée. Pour plus de détails, consultez *Le babillard* (p. 12).



(De gauche à droite) Bertrand Péloquin, président de la Caisse populaire Desjardins Pierre-De Saurel, Marcel Robert, maire de Sorel-Tracy, Guy Bélanger, conférencier, Dominique Ouellet, trésorière de Femmes Club du Bas-Richelieu et Luc Poirier, président de la Société historique Pierre-de-Saurel. (Crédit des photographies: Louis Latraverse, Ville de Sorel-Tracy)

À lire dans ce bulletin : la transcription d'extraits d'un document rappelant un affrontement préludant la Guerre de Sept Ans, entre le seigneur de Contreccœur et un certain officier britannique, nommé... George Washington !

Table des matières

L'exorde :3	Le babillard 12
L'Observateur hollandais ou seconde lettre de M. Van... à M. H... de la Haye sur l'état présent des affaires de l'Europe..... 4	
L'Observateur hollandais ou troisième lettre de M. Van... à M. H... de la Haye sur l'état présent des affaires de l'Europe9	
Note du comité de rédaction10	
Acte de capitulation11	



Société historique Pierre-de-Saurel

SERVICE D'ARCHIVES PRIVÉES AGRÉÉ
PARTENAIRE DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Heures d'ouverture:
Du lundi au vendredi
De 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

6A, rue Saint-Pierre, Sorel-Tracy, Québec, J3P 3S2

Téléphone: 450-780-5739
Télécopieur: 450-780-5743
Courriel: histoire.archives@shps.qc.ca

Conseil d'administration:

Luc Poirier, président
Denis St-Martin, trésorier
Germain Martin, secrétaire
Andrée Adam, administratrice
Dominique Gazaille, administrateur
Yvan Lamonde, administrateur*

Madeleine-Blanche Lussier, administratrice
Roland Plante, administrateur*
Lucie St-Martin, administratrice
Madeleine St-Martin, administratrice (membre gouverneur)
Yves Bérard, représentant de la Ville de Sorel-Tracy

Employés:

Jacinthe Claveau, archiviste*
Mathieu Pontbriand, historien*

* Membres du comité de rédaction

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

© Tous droits réservés

L'exorde

1754 : M. de Contrecoeur et M. de Jumonville font face à un officier de la milice, un certain George Washington

DENIS ST-MARTIN
MATHIEU PONTBRIAND
ROLAND PLANTE
YVAN LAMONDE

Nous publions dans le présent bulletin des extraits d'un document susceptible d'intéresser les habitants de la MRC, et en particulier nos concitoyens de Contrecoeur.

Le document mis à notre disposition par notre membre Denis Saint-Martin, grand collectionneur de documents relatifs, entre autres, à la Guerre de Sept Ans, s'intitule *L'Observateur hollandais ou première lettre de M. Van... à M. H... de la Haye sur l'état présent des affaires de l'Europe*, publié à Vienne, en 1757, chez Jean Thomas Trattner, imprimeur et libraire de la Cour.

L'auteur, qui n'est pas sans volonté d'attiser les tensions entre la France et l'Angleterre, narre la rencontre des Français et des Virginiens dans la région de Fort Duquesne, l'actuelle ville de Pittsburgh, dans la vallée de l'Ohio. L'enjeu est de taille : le contrôle de la traite des fourrures et l'éventuelle possession de ces contrées.

Le lecteur trouvera dans le *Dictionnaire biographique du Canada* (www.biographi.ca) les renseignements appropriés sur la plupart des personnages identifiés dans le texte ou en note infrapaginale, y compris sur Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur et Joseph Coulon de Villiers de Jumonville.

Il est intéressant de noter qu'un Hus fut fait prisonnier lors de l'événement. Selon la série historique *Nos Racines*, lorsque les troupes commandées par le major George Washington, le futur premier président des États-Unis d'Amérique, furent forcées de capituler lors du siège de leur fort en territoire appartenant à la France, l'acte fut signé par Messieurs James McKay et George Washington. On y reconnaît avoir fait feu sur des officiers et des soldats, émissaires portant une sommation leur demandant de quitter le territoire du roi de France. Le document de capitulation étant rédigé en français, le major Washington déclara par la suite n'avoir pas saisi ce que cela voulait dire. Bonne lecture!



Source: Tom Markwardt, 10 octobre 2006 (www.nps.gov/fone/)

Le Fort de la Nécessité, tel que présenté par le *National Park Service*, équivalent américain de *Parcs Canada*.

L'Observateur hollandois ou seconde lettre de M. Van... à M. H... de la Haye sur l'état présent des affaires de l'Europe [p. 8-16]

(Transcription réalisée à partir du texte original)

[...] Ainsi, Monsieur, je ne crains point d'être contredit sur deux faits également prouvés, l'un qu'avant 1753 les Anglais n'avaient jamais formé aucune entreprise sur l'Oyo¹; l'autre que les Français étaient [sous toutes réserves] seuls en possession de cette rivière et de ses bords.

De là, il me semble que l'on peut tirer une conséquence assez juste : c'est que quand même les Anglais auraient crû acquérir quelques prétentions sur ce pays, elles pouvaient devenir la matière d'une négociation, mais jamais le motif d'une invasion à main armée. Les Français leur donnaient à cet égard un grand exemple de modération, puisqu'ils laissaient subsister le fort d'Oswego, quoique visiblement bâti sur le terrain et en effet le soin de fixer les bornes de chaque colonie étant confié aux commissaires des deux nations, chacune devait en attendant demeurer dans sa possession, sans entreprendre sur celle de ses voisins.

Mais l'Angleterre sentit bientôt que de raisons à raisons les armes n'étaient pas égales entre elle et la France. Les commissaires de la Grande-Bretagne, accablés par des titres, en étaient réduits aux subtilités les plus frivoles et à des allégations que toute l'Europe eût démenties, si elles eussent été publiques. La rupture devenait nécessaire; il ne s'agissait plus d'en faire naître l'occasion : mais qu'il se présentât un prétexte ou non, l'invasion fut résolue.

Pour y préparer les voies, les Anglais essayèrent d'abord de faire révolter les Sauvages, sujets et alliés de la France. Quelque [sic] secrètes que fussent les négociations, M. Duquesne (Du Quesne, Duqaine, Duquêne)², qui en 1752 avait succédé à M. de la Jonquière [en tant que gouverneur de la Nouvelle-France], était informé de tout. Il sut que les présents et les promesses commençaient à faire impression sur l'esprit de ces peuples; armés par les Anglais, plusieurs s'étaient déjà attroupés et menaçaient la tranquillité du pays.

M. Duquesne ne s'avisait point de mettre leur tête à prix. Il se contenta de faire marcher en 1753 un détachement, qui commandé par M. de St-Pierre³, s'avança jusqu'à la Rivière-aux-Bœufs et y passa l'hiver.

S'il était triste pour les Anglais de perdre l'espérance de voir révolter les Sauvages, il ne l'était pas moins de ne pouvoir imputer au gouverneur français aucune hostilité. Il avait été libre à celui-ci de faire avancer un détachement sur son propre terrain et d'éclairer la conduite des Sauvages, dont le soulèvement eût favorisé une invasion méditée depuis longtemps.

Les Anglais alors surent se passer de prétextes. Ils entreprirent enfin de former à force ouverte un établissement sur la Belle-Rivière. Ils passèrent leurs montagnes et marchèrent en corps

¹ C'est-à-dire l'Ohio.

² Ange Duquesne de Menneville (ca 1700-1778)

³ Jacques Legardeur de Saint-Pierre (1701-1755)

d'armée sur les terres du domaine de la France. Un détachement de 600 hommes formait leur avant-garde et traînait avec lui plusieurs pièces de canon, destinées à soutenir l'entreprise et à chasser les Français.

Au commencement de 1754, M. de Contrecoeur⁴ prit à la place de M. de Saint-Pierre le commandement des troupes françaises qui étaient sur la Belle-Rivière. Il apprit bientôt que les Anglais s'étaient avancés jusqu'à celle de [la rivière de] Malenguélé⁵ et qu'ils se fortifiaient. Une entreprise de cette nature ne pouvait être regardée comme une simple infraction aux lois du commerce. Cependant, M. de Contrecoeur feignit d'ignorer les desseins des Anglais. Il se contenta d'envoyer à leur commandant un officier distingué par sa place et par son mérite, avec une lettre datée du 16 avril. M. de Contrecoeur faisait sentir au commandant anglais combien sa conduite était contraire au traité d'Aix-la-Chapelle; il le sommait de se retirer de dessus les terres soumises à la domination française; il l'avertissait enfin, que si la tentative des Anglais n'avait pour but que le commerce, il serait forcé de faire confisquer leurs marchandises et que si au contraire ils voulaient former un établissement solide dans un pays qui ne leur appartenait point, le devoir de sa place l'obligeait de s'y opposer. Au reste, M. de Contrecoeur assurait le commandant anglais qu'il ne serait fait à ses troupes aucun tort dans leur retraite et que les Français se feraient toujours un devoir de respecter les traités qui liaient les deux puissances.

Cette sommation à laquelle les Anglais feignirent d'abord de satisfaire, ne fit que hâter la construction du fort qu'ils avaient commencé un peu plus loin. Il était à quelque distance de la rivière de Malenguélé et sur la petite rivière qui s'y jette. On ne sait à quel propos ils le nommèrent le fort *de la nécessité*⁶.

Le 23 mai suivant, M. de Contrecoeur qui ignorait une partie de ce qui s'était passé, envoya M. de Jumonville⁷ avec une escorte de trente hommes, lui donna ordre de découvrir si les Anglais paraissaient encore et de notifier à leur commandant, s'il les rencontrait, une seconde sommation de se retirer. Il l'avertissait pour la dernière fois que s'il refusait de déférer à des invitations qui ne tendaient qu'à maintenir la paix, les hostilités ne pourraient désormais être imputées qu'aux Anglais. Au reste, il le pria, quelque fût son projet, d'avoir pour M. de Jumonville tous les égards que méritait son caractère *et de le lui renvoyer sur le champ* pour l'informer des intentions du gouvernement anglais.

Jugez vous-même, Monsieur, de l'embarras dans lequel se trouvait alors M. de Contrecoeur : chargé par des ordres exprès de maintenir l'union, il se voyait presque obligé, en repoussant par la force une entreprise aussi contraire aux traités, de donner aux Anglais une occasion de l'accuser lui-même.

Cet embarras ne dura pas longtemps; ils n'attendirent pas qu'ils fussent repoussés. Qui savait si M. de Contrecoeur n'aurait point encore des ménagements contraires à leurs vues? Il fallait forcer la modération française et il faut avouer qu'ils ont pris pour cela un moyen capable de soulever tous les peuples.

⁴ Claude-Pierre Pécaudy de Contrecoeur (1705-1775)

⁵ C'est-à-dire Monongahéla

⁶ Tous les mots mis en italique dans le présent texte le sont aussi dans le document original.

⁷ Joseph Coulon de Villiers de Jumonville (1718-1754)

Que ne puis-je pour l'honneur d'une nation notre alliée, couvrir d'un voile épais ce qui me reste à vous raconter! mais [sic] vous exigez des faits et je me dois à la vérité. Oui, Monsieur, le premier acte d'hostilité de la part des Anglais a été un forfait contraire au droit des gens et le premier meurtre a été un assassinat [sic].

M. de Jumonville s'avance avec son escorte. Il ne reçoit de la part des Sauvages que des marques de respect et d'affection, mais bientôt il se trouve environné d'Anglais : ceux-ci ne s'annoncent que par un feu terrible qu'ils font de tous côtés sur sa petite troupe. Il fait signe de la main au commandant. Il montre ses dépêches; il demande à être entendu; le feu cesse, les Anglais l'entourent; il annonce son caractère qui doit lui servir de sauvegarde et lit la sommation dont il est porteur. Imaginez, Monsieur, la réponse qui est faite à un officier français, envoyé à une nation qui n'est point en guerre avec la France. M. de Jumonville n'est encore qu'à la moitié de sa lecture; il est assassiné par les Anglais et tombe dans son sang. Les Sauvages indignés se jettent en vain entre lui et les ennemis; le feu recommence, huit hommes de l'escorte française sont tués sur la place. Le reste, forcé de se rendre, est fait prisonnier. Un seul Canadien se sauve, sème sur le chemin l'horreur dans les cabanes de ses compatriotes et vient annoncer à M. de Contrecoeur cette funeste nouvelle.

Tel a été, Monsieur, le prélude des hostilités dont vous voyez aujourd'hui les suites. Pouvaient-on exiger de M. de Contrecoeur qu'il laissât les Anglais jouir tranquillement de cet indigne triomphe et arborer, dans un fort bâti sur les terres de France, l'étendard de la Grande-Bretagne teint du sang d'un envoyé français? Ce fort était lui-même une infraction aux traités. Déjà les Anglais fiers de leur victoire en élevaient d'autres. Leurs troupes grossissaient à vue d'œil et les prisonniers français, envoyés à Boston, invoquaient en vain le droit des gens et les maximes les plus inviolables du droit naturel.

Si les Anglais n'eussent pas été déterminés à une rupture ouverte, n'auraient-ils pas commencé par les renvoyer? Quelle déclaration de guerre en effet les autorisait à retenir des gens qu'ils ne pouvaient regarder comme leurs ennemis? M. de Contrecoeur se crut obligé de les réclamer et de chasser enfin de dessus les terres du roi son Maître, des troupes qui n'y paraissaient que pour se signaler par de tels excès. Il envoie rendre compte à M. le Gouverneur [Duquesne] de tout ce qui s'était passé; celui-ci donne ses ordres et confie à la prudence de M. de Contrecoeur une vengeance aussi juste que nécessaire. Les Sauvages viennent en foule lui offrir leurs services. Les *Goyogouins* et les *Tsannontouans*⁸, nation [sic] très peu philosophe [sic], pensent sur l'humanité et sur la justice à peu près ce que nous pensons en Hollande et malgré la différence des mœurs et de l'éducation, ce que nous appelons *férocity et barbarie*, ils ne le nomment point *courage et grandeur d'âme*. Tous veulent punir les assassins de leurs bienfaiteurs [sic]. Il ne s'agit plus de modérer leur zèle et de prendre les mesures pour que la juste vengeance d'un attentat ne devienne point une guerre sanglante.

Pendant que l'on délibérait ainsi sur les bords de l'Ohio sur les moyens d'épargner le sang, tous les gouverneurs de la Nouvelle-York⁹, assemblés à Orange, tenaient conseil pour détermi-

⁸ C'est-à-dire les Cayugas et les Sénécas.

⁹ Province de New York.

ner au carnage les nations voisines des Français. On avait mandé à cette assemblée les chefs des Cinq-Nations iroquoises. Là on leur vante la victoire remportée sur M. de Jumonville. On exhorte les Sauvages à achever une entreprise commencée sous de si heureux auspices. On comble leurs chefs de présents, on les invite à piller et à exterminer. Enfin, on leur présente la hache¹⁰. À cette exhortation énergique, je ne vous dirai point sans doute tout ce que répondit l'orateur iroquois ; ce qu'il y a de sûr, c'est que les présents ne furent point refusés. Pour la hache, si elle fut acceptée, ce fut dans le dessein de ne s'en servir que suivant les circonstances, car presque aussitôt après l'avantage remporté par les Français et dont il me reste à vous parler, les Iroquois, plus sages que les Anglais ne l'avaient imaginé, envoyèrent à Montréal prier M. le Marquis Duquesne de vouloir bien avoir pitié d'eux et de ne pas les confondre avec les Anglais, qui seuls voulaient la guerre.

Ce fameux conseil d'Orange était encore assemblé lorsque le détachement envoyé par M. de Contrecoeur pour repousser les Anglais, partit du fort Duquesne. Il était commandé par M. de Villiers¹¹, frère de M. de Jumonville. Cet officier, qui eût pu sans injustice vouer aux Anglais une haine implacable, avait moins pour but de punir les meurtriers de son frère, que de venger l'insulte faite à la France. Ses ordres arrêtés dans un conseil tenu le 27 juin portaient expressément que sitôt que les assassins auraient été chassés de leur poste on enverrait sommer le commandant du fort le plus voisin, de se retirer de dessus les terres du domaine de la France et que s'il y consentait, toutes violences cesseraient sur le champ et les Anglais seraient désormais regardés comme amis.

M. de Villiers embarque son détachement sur la rivière de Malanguélé et se fait conduire par des Sauvages. Il arrive le 3 juillet au lieu teint du sang de son frère. Les corps des Français y étaient encore. Ce spectacle réveille le courroux du soldat. Déjà on aperçoit le fort des Anglais. Ceux-ci s'étaient mis en embuscade à quelque distance; ils font une furieuse décharge sur les Français. Mais bientôt ils sont obligés de rentrer dans leur fort qui aussitôt est investi et attaqué. Le feu dura depuis cinq heures jusqu'à huit. La garnison anglaise était aux abois lorsque sur les huit heures du soir M. de Villiers fait crier aux assiégés que s'ils voulaient parler, il ferait sur le champ cesser le feu. La proposition est acceptée. Un capitaine anglais sort de la place et vient pour capituler. M. de Villiers lui représente l'horreur de l'assassinat qu'il ne tient qu'aux Français de punir en livrant la garnison au ressentiment des Sauvages. Il ajoute qu'il veut donner aux Anglais un exemple de modération et une preuve du désir sincère qu'avait M. le Gouverneur d'entretenir la paix entre les deux nations. Il ne veut point faire de prisonniers parce qu'il ne croit point faire la guerre; il demande simplement que l'on rende ceux qui accompagnaient M. de Jumonville et que l'on évacue le fort.

Des propositions si justes ne sont pas même contestées. La capitulation est signée sur le champ et vous l'avez sans doute lue dans la *Gazette de Londres* du 12 septembre 1754. Rappe-

¹⁰ Les harangues sont courtes chez les Iroquois : un geste y tient lieu souvent des phrases les plus pathétiques d'un discours de général romain dans T[ite] Live. Veulent-ils exhorter quelqu'un à la vengeance? Ils lui préfèrent une hache ; ils lèvent sur leur tête celle qu'ils tiennent de l'autre main. Les Européens qui ont appris leur langue ne négligent point ces gestes expressifs. (Note incluse dans le document original)

¹¹ Louis Coulon de Villiers (1710-1757)

lez-vous en surtout le préambule. Il porte expressément, et cette reconnaissance est précieuse, que l'intention des Français n'a jamais été de troubler la paix qui règne entre les deux souverains, mais de venger l'assassinat d'un officier porteur d'une sommation et d'empêcher tout établissement étranger sur les terres de la France.

C'est, Monsieur, à cette capitulation du 3 juillet que la major Washington¹² et sept ou huit cent Anglais doivent la vie. Il leur fut permis de sortir du fort avec les honneurs de la guerre et une pièce de canon. Les Français se rendaient en quelque façon leurs gardiens et leurs défenseurs, en leur promettant d'empêcher qu'il ne leur fut fait aucun mal par les Sauvages. On leur permettait même de laisser les effets qu'ils ne pourraient enlever, faute de chevaux et de venir ensuite les reprendre. Enfin, tout ce que l'on exigea d'eux fut une promesse authentique de se retirer de dessus les terres de la France et de renvoyer au fort Duquesne, les prisonniers de l'escorte de M. de Jumonville qui avaient été envoyés à Boston.

Les Français tinrent leurs engagements avec la plus scrupuleuse exactitude. Un Sauvage prit dans la nuit dix Anglais, que M. de Villiers renvoya sur le champ au major Washington. On se contenta de détruire le fort et de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant l'invasion.

Les Anglais ont-ils également tenu leur parole et la capitulation a-t-elle été observée de leur part? J'ai vu, Monsieur, j'ai vu à Paris quelques-uns de ces malheureux prisonniers de Boston et c'est d'eux que je tiens la plupart des détails que je vous écris. Le gouverneur de la Virginie refusa constamment de les renvoyer au fort Duquesne. Pour se mettre même dans l'impossibilité de satisfaire cet article de la capitulation, il les a fait partir deux à deux pour l'Angleterre. Plusieurs d'entre eux sont arrivés à Bristol, après avoir essuyé les traitements les plus indignes. Forcés de faire le voyage de Bristol à Londres à pied et sans argent, ils sont venus implorer le secours de M. le Duc de Mirepoix¹³ qui les a fait repasser en France.

Voilà, Monsieur le détail exact de ce qui s'est passé aux environs de la rivière Ohio dans les mois de mai, juin et juillet 1754. Je ne vous parle pas des autres démarches des Anglais et des moyens qu'ils ont employés depuis pour hâter une rupture à laquelle les Français ont toujours résisté. Je ne veux que vous mettre à portée de juger quel est aujourd'hui l'agresseur. Que nous compatriotes prononcent avec vous. Vous connaissez ces entreprises des Français que l'on vous fait sonner si haut. Possesseurs d'un pays nécessaire à la communication de leurs colonies et sur lequel l'Angleterre, loin d'avoir des droits, n'a pas même eu jusqu'ici de prétentions; ils ont vu les troupes de cette couronne franchir des montagnes, que les ministres anglais ont avoué eux-mêmes avoir toujours fait les bornes des possessions de la Grande-Bretagne. Ils ont vu ces troupes se répandre dans une contrée qui leur fut toujours étrangère, y venir à main armée élever des forts et placer du canon. Qu'ont-ils opposé à ces entreprises? Des sommations et des députés. Les représentations fondées sur les traités sont méprisées. On massacre le député chargé de les porter. On enlève, contre le droit des gens, son escorte prisonnière de guerre. Je vous le demande encore, sont-ce les Français qui ont violé le traité de paix?

Imputerai-je donc à toute la nation anglaise des forfaits qui ont fait horreur à des peuples que

¹² George Washington (1732-1799)

¹³ Gaston-Pierre ou Pierre-Louis de Lévis-Mirepoix (1699-1757)

les Européens traitent de Barbares? Serait-il juste de penser que le roi d'Angleterre approuvât des excès qui compromettent son nom et tendent à déshonorer, aux yeux de toute l'Europe un gouvernement dont il est le chef. Des officiers, sourds à cette voix qui commande aux rois même, n'ont-ils pas pu mépriser celle de leur souverain et enfreindre ses ordres avec autant de facilité qu'ils ont violé les lois de la nature? Je sais que le 2 juillet dernier M. le Duc de Mirepoix remit de la part du Roi Très Chrétien¹⁴ à M. le Chevalier de Robinson un mémoire, dans lequel il se plaignait de toutes les infidélités et de toutes les violences dont je viens de vous rapporter une partie. Mais je vous permets encore de croire que l'absence du Roi, la fermentation qui règne depuis longtemps à Londres, le départ précipité de l'ambassadeur de France, occasionné par la nouvelle du combat du 8 juin, ont pu retarder une réponse que la France recevra toujours avec plaisir, dès qu'elle annoncera la punition des coupables et le désaveu de leurs infidélités. Vous voyez, Monsieur, que je ne cherche point à exagérer les torts de vos voisins. Je sais [sous toutes réserves] qu'en Angleterre, plus que partout ailleurs, il faut distinguer le peuple d'avec la nation et que souvent les bonnes intentions du souverain y sont traversées par l'un et mal secondées par l'autre.

Mais enfin, il est temps que le ministère anglais s'explique avec netteté. Le retour du roi imposera-t-il silence à cet esprit de discorde qui agite depuis si longtemps la nation britannique? Ce monarque qui ne veut point le mal, sera-t-il impuissant pour le bien? C'est une question à laquelle les événements vont sans doute répondre. En attendant, sachez-moi quelque gré de vous avoir détrompé sur des faits dont il était important que vous fussiez instruit. Vous pouvez compter sur l'exactitude de ceux que je vous mande. Vous ne vouliez haïr que les agresseurs : je suis sûr au moins que votre haine ne tombera point sur les Français.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'Observateur hollandais ou troisième lettre de M. Van... à M. H... de la Haye sur l'état présent des affaires de l'Europe [p. 3-4]

Je conviens avec vous, Monsieur, que plus les faits sont odieux, plus il serait injuste d'attribuer à toute une nation ce qui peut n'être que le crime de quelques particuliers. Ami de l'humanité, que ne puis-je trouver les hommes meilleurs qu'ils ne paraissent! Je ne cherche point à multiplier les coupables et si en parlant des Anglais je vous ai dit dans ma première lettre, *Accipe nunc Danâum infidias*, je n'ai eu garde d'ajouter et *crime ab uno disce omnes*.

Mais sans vouloir être ici l'accusateur d'une nation [qui est] notre amie, ne puis-je pas vous représenter que l'assassinat de M. de Jumonville, les entreprises qui l'ont précédé et les hostilités qui l'ont suivi, étaient de nature à exiger que le ministère anglais daignât au moins se justi-

¹⁴ Nom donné au roi de France.

¹⁵ Thomas Robinson (1695-1770), 1^{er} baron de Grantham.

fier aux yeux de toute l'Europe et que malheureusement il paraît bien éloigné jusqu'à présent de prendre ce parti? Je voudrais de tout mon cœur, qu'il n'y eut ici d'infracteur [sic] des traités que le major Washington, mais comment séparer du reste de la nation un officier dont le crime, lié lui-même avec un plan d'invasion, loin d'être par le gouvernement anglais, paraît au contraire n'avoir été que le signal d'une suite d'hostilité de toute espèce?

Rappelez-vous, Monsieur, cinq faits également prouvés : 1° Les Anglais sont entrés en force dans un pays possédé par les Français; 2° Ils y ont formé des établissements à main armée; 3° Le meurtre de l'envoyé français, loin d'être puni sur le champ par le commandant du détachement anglais, a été suivi du carnage d'une partie de l'escorte; 4° Les Anglais se sont crus en droit de faire prisonniers ceux qu'ils n'avaient point assassinés; 5° Enfin ces mêmes prisonniers qu'ils ont promis depuis de renvoyer au fort Duquesne, ils les ont retenus au mépris d'une capitulation, qui aurait dû être sacrée, quand les Français auraient été leurs ennemis.

Comment voulez-vous après cela, Monsieur, que tous les peuples de l'Europe ne soient pas forcés d'imputer au gouvernement anglais des mouvements qui produits par la réunion de plusieurs forces indépendantes l'une de l'autre, supposent nécessairement l'impulsion d'une force unique qui ne peut être qu'à Londres? Car enfin, il est prouvé par le Journal même du major Washington, que toutes les provinces de la Nouvelle-Angleterre ont fourni leur contingent pour son détachement, soit en hommes, soit en argent. Or, vous le savez mieux que moi, nulle dépendance mutuelle ne lie entre eux les gouvernements de ces différentes provinces. Ils ne reconnaissent en Amérique aucun chef général et reçoivent immédiatement des ministres anglais les ordres, qui seuls peuvent les autoriser à lever des troupes. En ont-ils reçus? Est-ce en vertu de ces ordres qu'ils ont agi? De là, l'invasion était méditée. La guerre était résolue et le ministère anglais, las d'une négociation dans laquelle la raison et les titres ont trop d'empire a voulu s'emparer par la force de ce qu'il ne se flattait pas d'obtenir par justice. Les gouverneurs des colonies anglaises ont-ils au contraire agi de leur entreprise. Elle devait être regardée comme une désobéissance d'autant plus dangereuse, qu'elle supposait une confédération. Les auteurs devaient en être punis. L'ont-ils été? [...]

-FIN-

Comme nous le disions en entrée de jeu et l'a rappelé en partie le texte précédent, l'acte de capitulation au Fort de la Nécessité fut signé par nul autre que George Washington et un certain James McKay. Grâce à Roland Plante, il nous fait plaisir d'insérer une copie, trouvée sur le Web, de ce fameux document. Pour les plus curieux, nous vous invitons à visiter le site Internet du Fort Necessity National Battlefield (<http://www.nps.gov/fone/index.htm>). Une rapide recherche sur la Toile vous fera vite constater que cet événement attise beaucoup la curiosité de nos voisins américains.

Le comité de rédaction

Capitulations accordées par le Comte de...
 de Sa Majesté les Catholiques à celui de...
 de Sa Majesté Angloise actuellement dans le fort de...
 qui avoit été construit sur des terres de domaine de Sa Majesté
 le 5^e Juillet 1763 huit heures. Sole.

Article 1^{er}

Comme toutes intentions n'ont jamais été de rendre le fort
 et le Domaine de Sa Majesté qui étoit tel que le Domaine de...
 mais seulement de rendre le fort de Sa Majesté qui a été fait
 sur un autre fort de Sa Majesté de Sa Majesté et sur son
 territoire comme aussi de rendre le fort de Sa Majesté
 sur les terres de Sa Majesté le Roy non content.

à ces Conditions nous voulons bien accorder que nous
 allons de Sa Majesté qui font sans la dite fort sans conditions
 et après

Article 2^e

vous accordons aux Sa Majesté de Sa Majesté de Sa Majesté
 avec toute la garnison pour son territoire qui s'étend
 dans le fort et les promesses de Sa Majesté qui ont été
 fait aucun insulte par nos Français le dit territoire et tout
 qu'il sera en votre pouvoir tous les Français qui sont en
 nous.

Article 3^e

il doit être permis de faire et de recevoir toutes les
 les approvisionnements de Sa Majesté de Sa Majesté
 de Sa Majesté qui sont sans Sa Majesté

Article 4^e

que nous leur accordons les honneurs de Sa Majesté
 qu'ils ont et tout ce qui est en Sa Majesté de Sa Majesté
 sans Sa Majesté de Sa Majesté

Dans un tel état de Sa Majesté de Sa Majesté de Sa Majesté
 fait de Sa Majesté de Sa Majesté de Sa Majesté de Sa Majesté
 sans Sa Majesté de Sa Majesté de Sa Majesté de Sa Majesté

James Mackay
 Colonel Washington



LE BABILLARD

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le numéro 2 du volume 35, plus précisément à la page 11. Vous aurez sans doute constaté que l'auteur de l'article « Les Journaux de Sorel (1856-1962) était bien sûr Jean-Claude St-Arneault. Nous tenons à nous excuser auprès de ce dernier, un ancien membre de notre conseil d'administration et dont le nom paraît souvent dans les publications historiques concernant la région grâce, entre autres, à sa fameuse collection de cartes postales.

Nouveaux membres

La Société historique Pierre-de-Saurel tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui se sont joints à elle depuis le début de l'année 2009. Nos salutations à André Côté, Jacques Mathieu, Alexandre Voghel, Nathalie Desplanches, Françoise Joly-Cartier, Claus Reuter, Hélène Jackson, Jean-François Simoneau, Jocelyne Rioux, Françoise Saucier, le Loup rouge et la Société d'agriculture de Richelieu. Si vous n'êtes pas membre, alors n'hésitez pas à suivre leur exemple!

La Société historique fait son entrée sur le Portail officiel de la région de Sorel-Tracy!

(www.soreltracyregion.net/shps)



Le logo du Portail

Grâce aux efforts de Maurice Parent, membre de la Société historique et instigateur du site web en question, la Société historique Pierre-de-Saurel possède maintenant sa propre section sur le Portail officiel de la région de Sorel-Tracy (www.soreltracyregion.net/shps), un outil de promotion régional fondé en 1999. Présentement, lorsque vous naviguez dans notre section, vous pouvez y trouver en un clic nos communiqués, la liste des gagnants des Prix Portail d'Or et quelques liens permettant d'approfondir votre curiosité sur l'histoire en général et sur le monde des archives. Pour vos proches qui désirent devenir membres de la Société historique, vous pourrez aussi les référer à la section *Devenir membre*, où ils trouveront une fiche d'inscription. Vous y verrez aussi des photographies d'événements auxquels nous avons participé, comme dans le cas de la conférence du 24 février dernier (www.soreltracyregion.net/culture/page/shps/album). Surveillez notre section, car nous avons bien l'intention d'en faire la plus active du Portail! Pouvant maintenant compter sur cette nouvelle opportunité pour améliorer sa diffusion auprès des citoyens des MRC de Pierre-De Saurel et de Lajemmerais, la Société historique Pierre-de-Saurel pourra aussi compter sous peu sur son propre site web pour faciliter la recherche chez ses chercheurs. Suivez vos médias locaux pour plus d'information!